

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL68

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« contiennent »,

le mot :

« contient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.